

République Française
Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

MAIRIE DE ROSCOFF

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 FÉVRIER 2012

L'an Deux Mil Douze, le seize février à DIX-HUIT heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L.283 à L. 289 du code électoral, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Monsieur Joël QUILLVERE, Madame Marie-France CHAPALAIN, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Marguerite ROBIN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Danielle GUILLOU, Monsieur Laurent LE ROUX, Monsieur Michel AUTRET, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL.

ABSENTES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Véronique PERSON, à Madame Marie-France CHAPALAIN
Madame Pascale BOU LAHDOU à Monsieur Joseph SÉITÉ
Madame Marie-Françoise TANGUY à Madame Marguerite ROBIN

ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Guillaume BARAZER de LANNURIEN
Mademoiselle Julie DANIELOU

ABSENTE

Madame Nathalie HENDRYCKS

En exercice : 27

•Présents : 21

•Votants : 24

Date de la convocation : 08 février 2012

Monsieur Patrick RENAULT a été élu secrétaire.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la séance du 16 décembre 2011 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte rendu de la séance du 16 décembre 2011 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Yves THOMAS, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC, Monsieur Joël QUILLEVERE, Madame Marie-France CHAPALAIN, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Marguerite ROBIN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Laurent LE ROUX, Monsieur Gabriel LE GALL.

UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectuée, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 16 décembre 2011.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 6 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il a signé 9 décisions :

- DECISION 2011 – 25 – Souscription d'un contrat de prêt de 200 000 € auprès de Dexia Crédit Local, pour financer les investissements inscrits au budget assainissement de l'année 2011. *(cette décision annule la décision n°2011-24)*
- DECISION 2011 – 26 – Souscription d'un contrat de prêt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, pour financer les investissements inscrits au budget assainissement de l'année 2011. *(cette décision annule la décision n°2011-24)*
- DECISION 2011 – 27 – Signature de l'avenant n°1 pour la mission de contrôle technique et de diagnostic de classement du camping (lot n°2) signé avec la SOCOTEC pour un montant de 510,00 € H.T.
- DECISION 2011 – 28 – Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise Forclum Bretagne pour l'extension du réseau assainissement, construction d'un poste de refoulement, suite à sa modification d'appellation, devenue Eiffage Energie Bretagne.
- DECISION 2012 – 01 – Souscription d'un contrat de prêt de 168 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer les investissements inscrits au budget assainissement de l'année 2011. *(cette décision annule la décision n°2011-24)*
- DECISION 2012 – 02 – Marché pour la fourniture des produits et matériels d'entretien des locaux (lots n°1, 2, 3 et 4) attribué à la société PLG Grand Ouest de PONT SAINT MARTIN (44) pour un montant de 1 696,75 € H.T. pour le lot n°1, 1 109,88 € H.T. pour le lot n°2, 2 661,71 € H.T. pour le lot n°3 et 806,12 € H.T. pour le lot 4.
- DECISION 2012 – 03 – Marché pour la fourniture des produits et matériels d'entretien des locaux (lot 5) attribué à la société IPC de BREST (29) pour un montant de 3 306,38 € H.T.
- DECISION 2012 – 04 – Signature de l'avenant n°1 pour des travaux supplémentaires dans le cadre du marché de remplacement du chauffage de l'église par un plancher chauffant, avec la société CEGELEC S.A. de BREST (29), pour un montant de travaux supplémentaires de 1 936,62 € H.T.
- DECISION 2012 – 05 – Souscription d'un contrat de prêt de 168 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer les investissements inscrits au budget assainissement de l'année 2011. *(cette décision annule la décision n°2012-01)*.

2 – COMPTE DE GESTION 2011 – VILLE

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2011 pour le budget Ville, de la collectivité :

- Ville

Section de fonctionnement : 1 194 999,76 €

Section d'investissement : - 391 198,56 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte de gestion de la ville pour l'année 2011.

3 - COMPTE DE GESTION 2011 – PORT

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2011 pour le budget Port, de la collectivité :

- Port

Section de fonctionnement : 393 707,26 €

Section d'investissement : - 44 436,11 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte de gestion du port ville pour l'année 2011.

4 - COMPTE DE GESTION 2011 – EAU

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2011 pour le budget Eau, de la collectivité :

- Eau

Section de fonctionnement : 11 316,14 €

Section d'investissement : 21 287,10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte de gestion Eau pour l'année 2011.

5 - COMPTE DE GESTION 2011 – ASSAINISSEMENT

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2011 pour le budget Assainissement, de la collectivité :

- Assainissement

Section de fonctionnement : 139 388,38 €

Section d'investissement : - 590 594,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte de gestion Assainissement pour l'année 2011.

6 - COMPTE DE GESTION 2011 – CAMPING

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2011 pour le budget Camping, de la collectivité :

- Camping

Section de fonctionnement : 68 957,79 €

Section d'investissement : - 14 493,85 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte de gestion du Camping pour l'année 2011.

7 - COMPTE DE GESTION 2011 – LOTISSEMENT

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2011 pour le budget Lotissement, de la collectivité :

- Lotissement

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : - 228 200,35 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte de gestion du lotissement pour l'année 2011.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – VILLE

Monsieur le Président de séance a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Ville de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Ville

Section de fonctionnement : 1 194 999,76 €

Section d'investissement : - 391 198,56€

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte administratif de la ville pour l'année 2011.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – PORT

Monsieur le Président de séance a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Port de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Port

Section de fonctionnement : 393 707,26 €

Section d'investissement : - 44 436,11€

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte administratif du Port pour l'année 2011.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – EAU

Monsieur le Président de séance a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Eau de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Eau

Section de fonctionnement : 11 316,14 €

Section d'investissement : 58 287,10 €

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte administratif Eau pour l'année 2011.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président de séance a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Assainissement de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Assainissement

Section de fonctionnement : 139 388,38 €

Section d'investissement : - 590 594,20 €

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte administratif Assainissement pour l'année 2011.

12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – CAMPING

Monsieur le Président de séance a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Camping de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Camping

Section de fonctionnement : 68 957,79 €

Section d'investissement : - 14 493,85 €

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte administratif du Camping pour l'année 2011.

13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – LOTISSEMENT

Monsieur le Président de séance a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Lotissement de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Lotissement

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : - 228 200,35 €

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le compte administratif du Lotissement pour l'année 2011.

14 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS BUDGETS (PRINCIPAL ET ANNEXES)

Compte tenu des résultats de fonctionnement et des besoins de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire a proposé d'affecter les résultats comme suit, pour les différents budgets :

- ville : 391 199 €
- port : 44 437 €
- eau : néant
- assainissement : 590 594 €, ramené à 13 594 € compte tenu de l'agrégat des restes à réaliser
- camping : 14 494 €
- lotissement : néant

Ces résultats seront inscrits au compte 1068, en recette d'investissement, aux budgets 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** les opérations proposées.

Présentation du projet de budget primitif 2012 par Monsieur le Maire.

Il n'aura échappé à personne que la conjoncture n'est guère propice à l'enthousiasme et les nombreux indicateurs qui nous ont été communiqués sur les perspectives financières et économiques sont inquiétants.

Les difficultés qu'ont l'Etat, les régions et les départements à gérer leurs budgets se répercutent sur les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et même sur les associations qui, jusqu'alors, étaient correctement subventionnées.

Enfin, à présent, à l'exercice de l'équilibre budgétaire rendu de plus en plus complexe en raison de la raréfaction des aides, s'ajoute l'inquiétude de ne pas obtenir de financements des

établissements financiers, habituels partenaires des organismes publics (collectivités, hôpitaux..).

C'est dans ce contexte que nous avons (les membres du bureau municipal accompagnés des services) élaboré les budgets « ville » et « annexes » que je soumetts, ce soir, à votre approbation.

Ils sont le reflet du dynamisme de la commune car des signes positifs sont perceptibles, mais le manque de lisibilité sur l'évolution des finances publiques nous contraint à la sagesse et à une rigueur accrue dans la conduite de la gestion budgétaire.

Ils sont marqués par la volonté de préparer l'avenir, en particulier avec une nouvelle politique d'aménagement, issue :

- des procédures de concertation engagées avec la population dans le cadre de l'Agenda 21, du schéma d'aménagement urbain,
- des rencontres régulières avec les responsables associatifs, économiques et institutionnels de la ville,
- ou tout simplement de contacts étroits avec la population roscovite,

Les principales nouvelles inscriptions budgétaires correspondent également au souhait de conforter l'attractivité et la compétitivité de Roscoff. Nous pouvons d'ailleurs nous réjouir de la reconnaissance des efforts accomplis dans ce domaine puisque l'observatoire du tourisme en Bretagne relève que parmi les villes d'art et d'histoire, les internautes interrogés connaissent Roscoff à 69 %, bien entendu derrière des villes plus importantes comme Nantes, Rennes ou encore Concarneau, mais bien devant Landerneau, Saint Pol de Léon ou les autres membres de l'Association des Petites Cités de Caractère.

Les budgets consolidés 2012 s'élèvent à :

- 6 938 345 € en fonctionnement, et
- 5 107 689 € en investissement, soit un total de 12 046 034 euros.

L'établissement de ces documents a été facilitée par les excellents résultats constatés sur les comptes de gestion et administratifs de 2011.

Nous pouvons plus particulièrement nous féliciter du niveau d'autofinancement atteint cette année sur le budget principal. En effet, il s'élève à 1 130 501 euros, soit plus de 20 % du montant de la section de fonctionnement et vous avez pu voir qu'après financement du remboursement de la dette, l'épargne nette s'élève à 558 501 euros. Ce qui signifie que nous autofinancions la section d'investissement au même niveau, quasiment, que le recours à l'emprunt que je vous propose, de nouveau, de limiter à un niveau proche du montant de remboursement du capital, pour maintenir notre endettement au même montant.

Ces résultats ont été obtenus grâce à la collaboration sans faille de tous les membres du personnel municipal, motivé par la gestion raisonnée des deniers publics, en recourant régulièrement à la mise en concurrence des prestataires de services, en renégociant les contrats ou en adaptant leur mode de travail pour dépenser moins, ou mieux. Et, de nouveau, en 2012, nous ne recruterons de nouveaux agents que pour remplacer des postes vacants. Aucune création ne devrait intervenir cette année, et pourtant la population et les usagers sont entièrement satisfaits des services rendus, dans quelque domaine que ce soit.

Car nous continuons à privilégier la qualité :

- dans les services
 - l'offre de repas bio à la restauration scolaire,

- l'accueil de loisirs étendu à la pause médiane,
 - l'aménagement de locaux adaptés pour recevoir le public à la mairie, à Kerjoie,
 - l'isolation de classes à l'école des Moguerou,
 - l'achat de matériel adapté aux services techniques....
- dans le choix de prestations offertes :
- aux jeunes : car on dit souvent que la jeunesse doit être soutenue car elle est notre avenir, mais ce n'est pas suffisant, elle est aussi notre présent. Elle vit, étudie, s'épanouit sur notre commune. Les jeunes sont des citoyens et des citoyennes en devenir et nous devons les accompagner dans la découverte du monde qui les entoure. C'est pourquoi le budget prévoit, entre autres, des crédits pour financer le départ en classe de neige, des enfants des classes CM1 et CM2 des Moguerou ainsi que le déplacement des membres du conseil municipal des jeunes à Branféré, le week end de Pâques,
 - aux associations : en organisant un forum à la rentrée de septembre, en publiant un nouveau document qui sera mis à la disposition des roscovites pour découvrir les offres de loisirs et de sorties, ou en étendant sans cesse les moyens matériels et humains à leur disposition et en adaptant les aides financières,
 - et au développement touristique : en participant à l'accueil d'évènements nautiques de renommée nationale et internationale avec le Tour de France à la Voile et le Tour du Finistère à la Voile, en accueillant l'été prochain, sur le vieux port et dans le cœur historique de la ville, une exposition de photos illustrant l'expédition TARA, et en mettant gratuitement à la disposition des visiteurs, des navettes.
- Dans les investissements que je ne vais pas vous énumérer ce soir mais qui sont prévus pour financer :
- **des actions engagées en 2011** (port de plaisance, aménagement de la rue Réveillère, la construction de locaux administratifs et vestiaires pour les agents du service « espaces verts », les travaux d'enfouissement de réseaux),
 - **De nouvelles dépenses**, notamment l'installation d'un panneau d'information lumineux sur le vieux port afin de permettre la communication des associations, la pose de panneaux d'interprétation du patrimoine, mais aussi des travaux d'isolation ou de gros entretien des bâtiments communaux.

Ces investissements ne sont pas générateurs de nouvelles dépenses de fonctionnement, au contraire, puisque les équipements isolés induiront une réduction de la consommation d'énergie.

Parallèlement, les procédures administratives vont être engagées pour envisager :

- l'aménagement du pôle gare, en collaboration avec RFF, la SNCF et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, qui prendra en considération l'attente justifiée de la part de nos concitoyens d'une amélioration de l'offre de logements accessibles au plus grand nombre,
- le déplacement du Centre Nautique sur l'espace prévu à cet effet au Plan Local d'Urbanisme, rue Capitaine Coadou, afin d'envisager, ultérieurement la destination du bâtiment de l'ancienne criée qui pourrait accueillir la billetterie de l'Ile de Batz, le bureau du port mais aussi des espaces dédiés à la vente directe de produits maraîchers ou de la pêche,
- la réalisation du programme européen « DEQAPE » qui facilitera les liaisons entre les sites du Blosson, du vieux port et de la gare en accentuant l'utilisation des nouvelles techniques d'information et de communication et en offrant la possibilité d'emprunter des voies aménagées pour la circulation dite douce.

De plus, conformément à ce que j'avais déclaré lors du débat d'orientations budgétaires, je vous proposerai dans quelques instants de maintenir les taux des contributions directes à la valeur arrêtée en 2011.

Pourtant l'évolution des dotations de l'Etat est très incertaine puisque des spécialistes parlent désormais de décroissance de ces concours. Toutefois, la révision du surclassement de la station par Monsieur le Préfet du Finistère, nous laisse augurer des jours meilleurs. Monsieur Serge TANGUY, notre comptable du trésor a réalisé une étude avec le concours des services de la direction générale des finances publiques qui estime l'effet sur la dotation forfaitaire, d'une augmentation de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Il ne devrait être constaté que l'an prochain.

Enfin, avant d'aborder les budgets annexes, je tiens à, apporter des précisions sur l'endettement de la ville.

Comme je l'indiquais il y a quelques instants, l'épargne brute s'élève à 1 130 000 euros, et le capital restant dû au 1^{er} janvier de l'exercice est de 9 015 000 euros. Le ratio d'endettement se calcule en rapportant ces deux sommes soit en divisant 9 100 000 par 1 130 000 ce qui donne : 7,97 années pour rembourser la dette en stock à ce jour. Ce qui nous situe toujours dans la zone médiane mais qui réduit, de nouveau, le nombre d'années nécessaires à ce remboursement. Je conclurai sur ce point en vous rassurant sur le degré de toxicité de notre dette. Une charte de bonne conduite signée en décembre 2009 vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Celle ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, une matrice des risques a été définie afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5) ;
- le risque lié à la structure du produit allant de A à E ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Eh bien, la dette de la ville est classée, au 1^{er} janvier 2012, 1A.

Je terminerai donc sur les budgets annexes.

- Le budget « port » prévoit des crédits régulièrement inscrits pour renforcer ou maintenir la dotation en matériel du service, pour mettre à jour le parc de corps morts, mais comporte surtout des prévisions pour financer des dépenses liées à la maîtrise d'œuvre qui sera chargée d'établir les dossiers administratifs nécessaires à la conduite de la procédure d'autorisations de réalisation de travaux à engager sur l'estacade. 100 000 euros sont aussi prévus pour réaliser le démontage des voiles d'accostage, inutiles aujourd'hui, et qui peuvent présenter un danger.
- Le budget « eau » prévoit des crédits pour financer le renforcement du réseau dans le secteur de Kerjistin et du Laber. Celui de « l'assainissement » intègre des travaux dans le secteur de Poul Brohou, rue de la Fontaine et de Creach Hélies. Vous aurez remarqué que ces investissements sont totalement autofinancés ; aucun nouveau recours à l'emprunt n'est inscrit. Ceci est ben sûr rendu possible grâce à l'excellente renégociation des contrats de délégation de service public menée en 2011 et qui a abouti à une réduction notable de la facture des abonnés tout en dégagant des fonds pour financer ces travaux d'amélioration.

Je rappelle aussi que les personnes en difficulté n'ont pas été oubliées puisque la SAUR s'est engagée à prendre en charge certaines situations qui seront instruites par Yvon CABIOCH et les membres du CCAS.

- Sur le budget « camping » sont prévus des crédits destinés à couvrir les dépenses de travaux d'amélioration de l'accueil des visiteurs, et dans les sanitaires. Ils ne seront réalisés qu'après la saison 2012 ; les dossiers administratifs seront instruits d'ici là. »

Intervention de Monsieur Michel AUTRET – Après la présentation des différents budgets par Monsieur le Maire et avant le vote de ceux-ci

« Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années maintenant, vous affichez votre souci de contenir le niveau de la dette. Ainsi

- le 17 décembre 2010 lors du débat d'orientation budgétaire vous indiquiez : « En recettes, l'inscription d'un nouvel emprunt sera, comme en 2010, limitée au remboursement de capital afin de ne pas augmenter la dette ».
- le 16 décembre 2011, vous citez comme l'un de vos objectifs « une gestion active et toujours équilibrée de l'encours de la dette. »

Mais qu'en est-il réellement ? La dette dépasse les neuf millions d'euros, 9 015 930 € au 1^{er} janvier 2012. C'est une augmentation de 770 000 € soit près de 9 % par rapport à l'année précédente. L'encours de la dette a augmenté de près de 9% par rapport à l'année précédente. L'encours de la dette a augmenté de près de 35% depuis le début de ce mandat, et de 173% en 10 ans. Fin 2011, l'indicateur encours de la dette par habitant s'élève à 2 385 € par habitant alors que la moyenne des communes équivalentes est de 774 €. La capacité de désendettement est de 14 années alors qu'il y a un an lors de la présentation du budget 2011, vous indiquiez vous-même que le niveau acceptable se situait entre 8 et 9 ans pour cet indicateur.

En 2012, compte tenu des emprunts restant à réaliser sur le budget 2011, de l'ordre de 400 000 €, du nouvel emprunt de 600 000 € prévu pour équilibrer le budget 2012, l'encours de la dette augmentera à nouveau pour atteindre la somme de 9 350 000 €.

Cette situation obère de manière significative les capacités de financement de la ville, d'autant que le budget de fonctionnement ne dégage pas des marges suffisantes afin de redresser cette situation. Vous n'avez pas l'intention d'augmenter les taux des taxes locales et nos concitoyens ne pourront que s'en réjouir dans le contexte difficile d'aujourd'hui. Néanmoins nous ne constatons pas de réelles baisses sur les charges de fonctionnement. Le montant est moins élevé uniquement parce que vous avez choisi d'étaler le comblement du déficit du budget du lotissement en le diminuant de 100 000 à 50 000 € pour l'exercice 2011 et que la subvention à l'Office du Tourisme disparaît par suite du transfert de cette compétence vers la communauté de communes. Dans le même temps, les charges à caractère général augmentaient de près de 5% au cours de l'exercice 2011 et pour 2012 cette ligne est à nouveau prévue en augmentation de 1,23 %.

Les économies nécessaires ne peuvent pas se traduire par une baisse du service rendu à la population comme vous avez choisi de le faire par exemple, avec la suppression de la collecte des déchets verts. En revanche, les services nouveaux qui pourraient être mis en place, notamment des navettes de transport entre les parkings périphériques et le centre ville durant la saison estivale, ne devraient pas être totalement gratuits pour les utilisateurs et entièrement à la charge des Roscovites.

Enfin si coté recettes figurent les 100 000 € correspondant à la taxe sur l'électricité que la ville a décidé de percevoir, je ne distingue pas dans le volet dépenses le montant équivalent que

nous devons verser au Syndicat d'Electrification conformément à la délibération adoptée par le conseil lors de la séance du 16 décembre dernier, mais c'est sans doute une mauvaise lecture de ma part.

Concernant les investissements, le montant des nouvelles dépenses d'équipement est en baisse de 30 % par rapport à l'année dernière mais c'est la conséquence de la situation financière de la ville. D'autre part sur les 1 009 800 € d'investissements budgétisés au titre de 2012, 60 % concernent des opérations déjà commencées en 2011 :

- 200 000 € pour les travaux Rue Réveillère,
- 120 000 € pour les locaux de Lagadennou,
- 180 000 € pour l'effacement des réseaux à Kernaoguer,
- 100 000 € pour la participation au port de plaisance de Blosson. Ce montant de 100 000 € est d'ailleurs surprenant, compte-tenu de la convention qui lie la CCI et la ville de Roscoff, la troisième fraction de subvention étant de 238 200 € quand 80 % des travaux seront réalisés, ce qui devrait être le cas en 2012. Comment allez vous financer les 130 000 € manquants, augmenter l'emprunt d'autant ou supprimer des investissements pour un montant équivalent ?

Vous avez inscrit une somme de 10 000 € pour l'espace de la gare : modification du PLU et levé topographique. Vous avez d'ores et déjà retenu des cabinets pour ces opérations.

Le projet du schéma directeur d'aménagement urbain confié au cabinet Barton Willmore comportait quatre missions. Après le diagnostic (phase 1), le cabinet a proposé 3 scénarios (phase 2). Le 12 mai 2011, le conseil a donné comme mission au cabinet d'approfondir le scénario 3. Lors de la présentation de cette phase 3 en novembre dernier, de nombreuses questions et critiques ont été émises par les participants, tant élus qu'acteurs économiques, sur l'ensemble du projet et tout particulièrement sur l'espace de la gare, mais ce n'était qu'une présentation d'un projet possible, et rien n'était, d'après vous, arrêté.

Depuis cette date, nous n'avons pas eu connaissance d'avancées sur ce dossier, il n'y a pas eu de nouvelles propositions, aucune nouvelle réunion de travail avec les élus, les acteurs économiques, la population. Le conseil municipal n'a pas eu à se prononcer sur un quelconque projet définitif d'aménagement urbain. Nous sommes toujours dans l'attente et prêts à travailler sur ce dossier.

A fortiori on peut se demander ce qu'il en est de la quatrième mission confiée au cabinet Barton Willmore : Définition d'un plan d'action (fiches actions par thème et par périmètre de projet, la précédente n'étant pas terminée.

Enfin, en corollaire, quelles sommes a-t-on réglées à ce jour à ce cabinet ?

Cependant il semble, au travers de vos différentes interventions depuis plusieurs semaines, de la diffusion du dossier spécial « Schéma d'aménagement urbain, » des décisions que vous prenez : modification du PLU, que vous avez arrêté un certain nombre de décisions. Ne pensez-vous pas que, sur un tel sujet qui engage l'évolution de la ville sur plusieurs décennies, la concertation est indispensable si l'on veut que le projet soit durable. Enfin je n'imagine pas que sur ce dossier, le conseil municipal n'ait pas à se prononcer avant toute décision de mise en œuvre.

Toute évolution du PLU sur la zone de la gare doit être mûrement réfléchie. En rendant dès maintenant cette zone constructible vous perdriez votre principal élément de négociation avec Réseau Ferré de France et cela se traduirait par une envolée du prix du m². Tant que ces terrains sont classés UF, zone ferroviaire, ils ne valent rien. Mais peut être avez-vous déjà des accords écrits avec RFF sur les prix, les surfaces rétrocédées ?

Enfin l'évolution de cette zone telle qu'elle semble se dessiner, les conséquences sur l'économie du plan local d'urbanisme justifie amplement une procédure de révision du PLU et non une procédure de modification.

A plusieurs reprises, nous avons demandé la mise à disposition d'une salle municipale pour l'organisation d'obsèques civiles. Au président de l'association Cimetière du Vil, vous répondiez le 28 novembre 2011 : « La question du déroulement des obsèques civiles préoccupe les membres du bureau municipal... », vous parliez d'une inscription au projet du budget primitif 2012 pour des travaux mais rien n'est inscrit au budget, il est donc indispensable de mettre à disposition une salle existante sans attendre que le projet de loi déposé par Michel Sapin soit voté. L'article 1 prévoit en effet : « Chaque commune met gratuitement à la disposition des familles qui le demandent une salle municipale remplissant toutes les conditions sanitaires et de sécurité nécessaires, pour leur permettre d'honorer la mémoire d'un défunt résidant dans cette commune au moment de son décès. »

Les budgets annexes des services eau et assainissement sont capables de générer des capacités d'autofinancement suffisantes pour programmer de nouveaux travaux :

- 188 000 € HT en 2011, 150 000 € HT en 2012 pour le budget du service eau.
- 144 000 € HT en 2011, 236 000 € HT en 2012 pour le budget du service assainissement.

L'encours de la dette pour chacun de ces deux budgets est minime : 172 000 € pour le budget eau et 883 000 € pour le budget assainissement. Le recours à l'emprunt est donc tout à fait possible pour le financement des nouveaux investissements.

La décision d'augmenter la part commune des tarifs de l'eau et de l'assainissement n'était donc pas justifiée et la totalité des gains réalisés lors du renouvellement des deux délégations de service public aurait dû bénéficier en totalité aux usagers de ces services et non pas être confisqué. »

15 – BUDGET PRIMITIF 2012 – VILLE

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Ville, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Ville

Section de fonctionnement :	5 573 501 €
Section d'investissement :	2 665 281 €

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le budget Ville pour 2012.

16 - BUDGET PRIMITIF 2012 – PORT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Port, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Port

Section de fonctionnement :	583 271 €
Section d'investissement :	521 008 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le budget Port pour 2012.

17 - BUDGET PRIMITIF 2012 – EAU

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Eau, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Eau

Section de fonctionnement :	181 316 €
Section d'investissement :	283 506 €

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le budget Eau pour 2012.

18 - BUDGET PRIMITIF 2012 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Assainissement, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Assainissement

Section de fonctionnement : 440 794 €

Section d'investissement : 1 153 199 €

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le budget Assainissement pour 2012.

19 - BUDGET PRIMITIF 2012 – CAMPING

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Camping, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Camping

Section de fonctionnement : 109 463 €

Section d'investissement : 256 494 €

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le budget Camping pour 2012.

20 - BUDGET PRIMITIF 2012 – LOTISSEMENT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Lotissement, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Lotissement

Section de fonctionnement : 50 000 €

Section d'investissement : 228 201 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** le budget Lotissement pour 2012.

21 – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2012

Comme Monsieur le Maire l'avait annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, il a proposé de maintenir les taux des contributions directes aux niveaux de ceux adoptés en 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** le maintien de ces taux pour l'année 2012.

22 – TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES (AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ETAT)

Dans la continuité de la démarche entreprise en 2007 pour dématérialiser les échanges avec les services de l'Etat, et plus particulièrement avec le contrôle de légalité par ACTES, Monsieur le Maire a invité ses collègues à l'autoriser à signer un avenant à la convention de télétransmission des actes réglementaires afin de procéder à la télétransmission des documents budgétaires sur ACTES BUDGETAIRES.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

23 – INTÉGRATION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SIE DE SAINT POL DE LÉON

Comme chaque année, il convient de prévoir des crédits au budget afin d'intégrer dans le patrimoine communal les travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Pol de Léon pour le compte de la ville de Roscoff. Cette année, le montant est inférieur à celui des exercices précédents car des marchés de travaux ne sont pas soldés, ou sont encore

en cours de réalisation. La somme prévue en dépenses et en recettes d'investissement est de 5 224,55 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** l'intégration de ces travaux.

24 – CONVENTION D'ADHÉSION AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE

Par délibérations des 27 octobre 2008 et 2 février 2009, le conseil municipal a décidé de recourir aux services de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Pays de Morlaix « HEOL », afin d'être accompagné et conseillé pour conduire des actions d'économies d'énergie sur les équipements publics. Cette collaboration ayant été fructueuse, et le travail engagé n'étant pas terminé, Monsieur le Maire a suggéré de renouveler la confiance à HEOL et de l'autoriser à signer une convention d'adhésion pour un Conseil en Energie Partagé pour les années 2012, 2013 et 2014.

Des crédits (4 462,48 €) ont été prévus au budget primitif de l'exercice 2012 pour régler la dépense et il en sera de même pour les deux années à venir (4 573,12 € pour 2013 et 4 683,76 € pour 2014).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention.

25 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DU TOUR DE FRANCE A LA VOILE

Depuis de nombreuses années, le Tour de France à la Voile souhaite faire étape à Roscoff et compte tenu des conditions d'accès au vieux port, incompatibles avec la taille des bateaux, il est impossible de donner une suite favorable. Les installations maritimes du futur port de plaisance de Bloscon devant être livrées au printemps, la demande formulée de nouveau par les organisateurs, en fin d'année 2011 pour l'été 2012 a pu être reconsidérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, gestionnaire des installations portuaires.

Cette dernière s'est engagée à verser à AMAURY SPORT ORGANISATION (à qui les Editions LA RIVIERE ont cédé la course), organisatrice de l'évènement, la somme de 65 000 euros HT, et souhaite que la ville s'engage sur un certain nombre de points afin d'officialiser sa participation matérielle et financière.

Après avis des membres de la commission des finances, Monsieur le Maire a proposé de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec Monsieur le Président de la CCI de Morlaix, prévoyant une participation financière de 10 000 euros (net de taxe) qui pourra être portée à 15 000 euros (net de taxe) en cas d'insuffisance de subventions obtenues des différents partenaires sollicités, sans que la participation financière de la CCI soit inférieure à 15 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention.

26 – AMORTISSEMENT DU DEFICIT DU LOTISSEMENT

Le déficit du budget lotissement communal sur lequel ont été comptabilisées les opérations budgétaires du lotissement « Enclos de Kerhoret » s'élève, à ce jour, à 228 200,35 euros. A la demande de Monsieur le Comptable du Trésor de Saint Pol de Léon, Monsieur le Maire a proposé de fixer le montant de la participation annuelle du budget principal à ce déficit à 50 000 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** le montant proposé pour cette participation.

27 - COMPTE 471 DU CASINO

Par courrier en date du 30 janvier 2012, Monsieur Gérald MARTIN, directeur du Casino de Roscoff « Groupe Tranchant » indique que les sommes inscrites au compte 471 au 31/12/2011 s'élèvent à 32 700 euros et le solde créditeur sur l'exercice précédent s'élève à 35 998,88 euros, soit un total de 68 688,88 euros.

Il propose d'affecter l'intégralité de cette somme au compte dit « prélèvement à employer » afin de réaliser des travaux d'investissement consistant en la création de sanitaires « clients » et un aménagement intérieur visant à assurer un accès indépendant au restaurant de l'établissement, ainsi que des travaux de mise en valeur des abords du Casino.

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** l'affectation de ce solde proposé par Monsieur MARTIN.

28 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

A la demande de Monsieur le Comptable du Trésor, et compte tenu que la comptabilité de cette régie n'est pas assujettie à la TVA, Monsieur le Maire a proposé de considérer les tarifs arrêtés par l'assemblée municipale lors de sa séance du 17 décembre 2011, nets de taxe.

OBJET LOCATION DE SALLES	PROPOSITION 2012 Net de taxes
<i>Salle de la 3^{ème} Vague (tarif par jour)</i>	53.05 €
<i>Salle polyvalente (grande salle) (tarif par jour)</i>	
✓ roscovites	227.78 €
✓ non roscovites	339.49 €
✓ supplément sonorisation avec techniciens	21.22 €
✓ supplément ménage (forfait)	159.14 €
<i>Cinéma Sainte Barbe :</i>	
Roscovites :	
✓ ½ journée	90.18 €
✓ journée	175.05 €
Non roscovites :	
✓ ½ journée	132.61 €
✓ journée	265.23 €
<i>SALLES MATHURIN MEHEUT</i>	
<i>Salle AR CHADENN (grande salle 1^{er} étage)</i>	53.05 €
<i>Salle ASTAN (salle avec dépendance RDC)</i>	
½ journée	74.26 €
Journée	106.09 €
<i>Salle RANNIC (grande salle RDC)</i>	
½ journée	212.18 €
Journée	318.27 €
<i>Ensemble des 2 salles ASTAN & RANNIC</i>	
½ journée	244.01 €
Journée	371.32 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** les tarifs proposés.

29 – TARIFS COMMUNAUX 2012

A la demande de Monsieur le Comptable du Trésor, et compte tenu que les recettes de cette régie ne sont pas assujetties à la TVA, Monsieur le Maire a proposé de considérer que les tarifs arrêtés lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2007, sont nets de taxe.

OBJET	PROPOSITION 2012
	Net de taxes
LOCATION DE MATÉRIELS	
Chaise	0,50 €
Table	1,80 €
Barrière	3.10 €
Podium (80m ²)	3.10 €
Camion avec chauffeur (l'heure)	52 €
MAIN D'ŒUVRE COMMUNALE	
Travaux effectués pour le compte de particuliers (l'heure)	25 €
Échafaudage - Gravats	
✓ de 1 à 15 jours	0,40 €
✓ du 16 ^{ème} jour au 90 ^{ème} jour	0,20 €
✓ 91 ^{ème} jour au-delà	0,10 €
Participation pour non réalisation place de stationnement	
	2 688.70 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** les tarifs proposés.

30 – MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2012

En raison de la modification du taux de TVA applicable sur les locations du camping municipal intervenue depuis leur adoption par les membres du conseil municipal (de 5,5% à 7%), Monsieur le Maire a proposé d'accepter la nouvelle grille arrêtée par les gérants de l'équipement qui tient compte du nouveau taux.

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** la nouvelle grille de tarifs proposée par le camping pour l'année 2012.

31 – TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le 18 novembre 2011, le conseil municipal a arrêté les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 pour l'accueil de loisirs sans reprendre la mention d'une gratuité offerte à la suite du règlement de 10 séances. Monsieur le Maire a invité les membres du conseil municipal à compléter cette délibération afin que les familles puissent continuer à bénéficier de cette clause.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** de compléter la délibération précédente comme proposé.

32 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CLASSE DE NEIGE ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE DES MOGUÉROU

L'amicale laïque de l'école des Moguérou et l'équipe enseignante organisent du samedi 24 au samedi 31 mars leur premier voyage scolaire à Praz sur Arly, ville jumelée avec Roscoff.

Sont concernés les élèves des classes de CM 1 et CM 2 des filières monolingue et bilingue soit au total 49 enfants qui seront accompagnés de 6 adultes.

Le coût de cette organisation s'élève à 20 833 euros. Les parents d'élèves, très motivés, se sont mobilisés pour récolter des fonds afin de réduire la participation familiale par enfant à 150 euros. Ils sollicitent une aide de la ville de 140 euros. Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sur proposition de Monsieur Yvon CABIOCH, adjoint chargé des affaires sociales, ont d'ores et déjà émis un avis favorable pour une prise en charge de 40 euros par enfant, et après avis des membres de la commission « enfance - jeunesse », Monsieur le Maire a proposé que la ville verse une somme de 70 euros ce qui portera la part prise en charge à 110 euros. Des crédits ont été prévus au budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** la participation au financement de la classe de neige proposée.

33 – ADHÉSION AU PACTE D'ISTANBUL POUR L'EAU

L'eau est vitale pour chacun d'entre nous. Aujourd'hui, près d'un milliard d'êtres humains n'a toujours pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards manquent d'un assainissement adéquat. Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement d'ici 2015, c'est un des objectifs du millénaire pour le développement. Le forum mondial de l'eau est organisé tous les 3 ans sous l'égide du conseil mondial de l'eau et la 6^{ème} édition de cette manifestation se tiendra, cette année, à Marseille où un engagement conséquent des collectivités territoriales est souhaité par l'Etat, et cela en gardant la continuité avec ce qui a déjà été bâti en particulier lors du 5^{ème} forum qui s'est déroulé en 2009 à Istanbul.

Quatre objectifs sont visés :

- donner à l'eau la place qu'elle mérite dans l'agenda politique local, national et international,
- promouvoir les solutions aux problèmes de l'eau du 21^{ème} siècle,
- formuler des propositions et engagements concrets et les porter à l'attention du monde,
- générer un fort engagement politique et citoyen.

La commune de Roscoff ayant entamé une politique à l'égard de l'eau depuis de nombreuses années et les actions inscrites aux budgets de l'eau et de l'assainissement, cette année encore, le démontrent, conformément aux orientations définies dans l'Agenda 21 communal, Monsieur le Maire a proposé d'adhérer au pacte d'Istanbul pour l'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** l'adhésion de la ville à ce pacte.

34 - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE CREATION D'UN BATIMENT BUREAUX ET VESTIAIRES POUR LE SERVICE « ESPACES VERTS »

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 2 décembre 2011 pour procéder à l'ouverture des plis et à la sélection des offres remises pour le marché de construction des locaux administratifs et de vestiaires pour les agents du service « espaces verts ».

Après analyse par le Maître d'œuvre, le cabinet Bernard LEOPOLD de Morlaix, Monsieur le Maire a proposé d'attribuer les marchés comme suit :

- lot 1 : Terrassement VRD GO, à l'entreprise COBA pour un montant de 92 304,69 € H.T.
- lot 2 : Charpente, à l'entreprise BATI BOIS pour un montant de 11 362,00 H.T
- lot 3 : Couverture bardage, à l'entreprise BATI BOIS pour un montant de 17 168,00 €
H.T.

- lot 4 : Menuiseries extérieures, à l'entreprise 4M pour un montant de 17 000,00 € H.T.
- lot 5 : Menuiseries intérieures, à l'entreprise SÉITÉ pour un montant de 9 356,81 € H.T.
- lot 6 : Cloisons sèches, à l'entreprise LAPOUS pour un montant de 14 654,94 € H.T.
- lot 7 : Revêtement sol faïence, à l'entreprise RUMAYOR pour un montant de 14 901,50 € H.T.
- lot 8 : Peinture, à l'entreprise LAOUENAN pour un montant de 3 084,00 € H.T.
- lot 9 : Faux plafond, à l'entreprise LE GALL pour un montant de 4 354,84 € H.T.
- lot 10 : Plomberie VMC Option BEC ELEC, à l'entreprise PLOMB'ELEC pour un montant de 13 130,12 € H.T.
- lot 11 : Electricité courant faible - Base alarme anti-intrusion, à l'entreprise PLOMB'ELEC pour un montant de 20 845,25 € H.T.

Pour un montant total des travaux de 218 162,15 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **A ACCEPTÉ** cette proposition et **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Affiché le 22 février 2012